



TILLOY ET BELLAY, le 20 octobre 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

---

### En présence de

---

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean Baptiste MICHEL, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

Mme Angélique CHASSAING est nommée secrétaire de séance.

---

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

---

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal précédent :  
Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

---

### DÉLIBÉRATION RENOUVELLEMENT ADHESION ASSURANCE STATUTAIRE

---

M. le Maire explique à l'assemblée qu'en cas d'absence de leurs agents pour raison de santé, les collectivités et établissements doivent maintenir les traitements conformément à leur statut, en cas de maladie, maternité et adoption, paternité, décès, accident de service et maladie professionnelle. Le centre de gestion de la Marne propose de renouveler l'adhésion à l'assurance statutaire. Celle-ci permet de couvrir une partie des salaires versés.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote  
POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

---

### DÉLIBÉRATION CONVENTION TERRITORIALE AVEC LA CAF

---

M. le Maire explique que la convention territoriale globale constitue un partenariat technique et financier entre la CAF de la Marne, la Communauté de communes de la Région de Suippes et l'ensemble des communes qui la compose. Elle vise notamment à définir un cadre politique de développement du territoire et offre l'opportunité de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Cette convention territoriale globale de services aux familles sera conclue pour une durée de 4 ans.

M. le Maire propose de passer au vote :  
Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

---

## DÉLIBÉRATION PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE GÉRARD JANIN

---

M. le Maire rappelle à l'assemblée le choix du nom de la rue du nouveau lotissement et rappelle qu'il est désormais nécessaire de délibérer pour que la rue passe dans le domaine public de la commune. Cette voirie fera ensuite partie des voiries inscrites au tableau vert et sa longueur linéaire sera ajoutée à celle existante.

M. le Maire propose de passer au vote :  
Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

---

## DÉLIBÉRATION RIFSEEP AGENT TITULAIRE

---

M. le Maire indique que suite au classement de Mme Séverine COLLINET en tant que stagiaire, il est nécessaire pour le versement du RIFSEEP, de spécifier que celui-ci peut lui être versé.

M. le Maire propose de passer au vote :  
Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

---

## POINT COMMISSIONS

---

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI.

M. Christophe TESTI fait part à l'assemblée de l'avancement du dossier de demande de subvention Leader concernant les aménagements des abords de la mairie et de la salle polyvalente. Lors de la dernière réunion, les postes de dépenses ont été mis à jour. Une somme a été fixée pour le poste mobilier urbain qui englobe les jeux, poubelles, bancs, tables de pique-nique, etc... Mais également pour le poste outillage et arbustes. Il précise que Cette somme pourra être diminuée lorsque les besoins précis auront été établis par rapport à des devis.

M. le Maire demande aux membres de la « commissions lotissement » s'ils ont demandé un autre devis pour la réalisation de l'enduit sur le mur de soutènement ou pour la pose de la clôture côté RD3. La réponse est négative.

M. le Maire précise que ce n'est pas très urgent mais qu'il faudra s'en occuper dans les prochains jours.

M. le Maire donne la parole à Mme Mélissa PARISOT pour les décorations de Noël.

Mme Mélissa PARISOT informe l'assemblée que la mise en place des décorations de Noël devant la mairie se fera en lien avec la Tillotine. M. le Maire trouve cette initiative intéressante et précise qu'il serait préférable d'effectuer l'installation assez tôt pour éviter le froid.

M. Didier THUAU demande si le décor s'accroche entre 2 lampadaires au-dessus de la RD3 ?

Mme Mélissa PARISOT et M. Freddy LALLEMANT répondent oui. Ils expliquent que cela se fait à l'aide d'un câble en acier, et qu'ainsi le décor est suspendu au-dessus de la route.

Concernant la salle des fêtes :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite au problème d'humidité au niveau du carrelage du sol de la cuisine de la salle polyvalente, un premier devis a été établi pour le remplacer. Cependant celui-ci lui paraît excessif. Après s'être renseigné, la garantie décennale ne s'applique pas pour ce carrelage, d'autant que l'entreprise qui avait effectué les travaux n'existe plus.

Mme Marie DAVERDON demande le montant du devis, M. le Maire indique qu'il l'enverra par mail, car il ne retrouve plus ses notes.

En ce qui concerne la peinture extérieure qui se décolle, il semble qu'il n'y a pas de garantie décennale sur celle-ci, une bande de peinture sera à refaire.

M. le Maire demande à la commission de faire réaliser des devis. Il précise également qu'il souhaite une révision du règlement de la salle ainsi qu'un inventaire de la vaisselle.

Mme Marie DAVERDON dit l'avoir réalisé en début d'année.

M. le Maire demande à ce qu'il lui soit communiqué.

M. Didier THUAU demande si les locations ont repris.

M. le Maire répond affirmativement.

M. Pascal CACHIER ajoute qu'il a été contacté pour le scrabble.

M. le Maire indique qu'il a donné son autorisation pour reprendre le scrabble dans la salle, sous réserve du respect des règles sanitaires applicables à ce jour, les différentes jauges sont supprimées, le pass sanitaire est obligatoire ainsi que le port du masque si la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée. La liste des personnes présentes chaque semaine est notée pour un bon suivi des participants. Les règles sanitaires étant en constantes évolutions, il faut rester vigilants sur les conditions de location.

Une réunion de la commission salle doit être organisée dans les prochaines semaines.

## CCAS

M. Christophe TESTI explique aux membres du conseil municipal qu'une après-midi dansante et récréative est prévue pour le 27 novembre de 14h à 18h. Un accordéoniste sera présent, des crêpes seront proposées pendant l'après-midi. Cette manifestation est ouverte à tous les habitants de Tilloy. L'idée a été émise de réitérer ce genre de manifestation tous les ans en concertation avec la TILLOTINE. Cela pourrait avoir lieu à un autre moment qu'en fin d'année.

Mme Mélissa PARISOT indique que la commission commence à réfléchir aux colis des anciens.

M. Christophe TESTI précise que la commission souhaite faire des achats en local.

M. Christophe TESTI ajoute que Mme Géraldine LALLEMANT, membre du CCAS, propose de remettre en place « les beaux jeudis » le premier jeudi de chaque mois.

M. Florian LE ROUX demande si c'est le rôle du CCAS de faire cela ? Car la Tillotine ne fera plus tout ça, il faut y faire attention, entre la bibliothèque et le CCAS et la Tillotine, il n'y a pas de concertation.

M. Christophe TESTI dit que le CCAS n'a pas vocation à faire des animations et que le CCAS ne prendra pas la place de la TILLOTINE, que la présidente était présente en tant que membre du CCAS lors de la réunion, et que cela a bien été traité en lien avec la TILLOTINE.

M. Pascal CACHIER fait remarquer que la bibliothèque ne fait pas d'animation ou de manifestation que la TILLOTINE pourrait faire. Il y a toujours une thématique littéraire.

M. Florian LE ROUX demande si cela vaut le coup de faire un bal : peu de monde venant à la fête patronale, pourquoi faire un bal en novembre ?

Mme Angélique CHASSAING répond que c'est un essai et que la TILLOTINE l'organisera par la suite.

M. le Maire dit que ce n'est peut-être pas son rôle de coordonner tout cela, mais il dit que la TILLOTINE lui tient également à cœur et qu'il partage le fait qu'il faille y faire attention, même s'il pense que pour le cas présent il n'y a pas de problème.

Mme Angélique CHASSAING précise que comme le repas n'était pas réalisable cette année à cause de la pandémie, la commission a souhaité faire quelque chose de divertissant.

M. Florian LE ROUX dit qu'il souhaite interpeller l'assemblée car la TILLOTINE n'est composée que de 4 personnes, et que cela risque de péricliter si on n'y prête pas attention. Si l'on veut un village qui bouge, il faut qu'on se bouge.

M. Christophe TESTI rappelle que le but n'est pas de faire du tort à la TILLOTINE, et si le concept plaît, l'association le prendra en charge par la suite.

M. Florian LE ROUX ajoute que le partenariat bibliothèque/TILLOTINE s'est très bien passé pour l'organisation des goûters pour Halloween par exemple.

## École – Périscolaire

M. Christophe TESTI explique que les travaux d'aménagement de l'école de Saint Rémy ne sont pas terminés. Ils devraient finir fin avril 2022. Le plus gros des travaux sera réalisé pendant les vacances scolaires.

Les prévisions des effectifs étant en baisse, il faudra être vigilants à la rentrée prochaine pour éviter une éventuelle fermeture de classe. Il dit qu'il serait peut-être judicieux de fusionner les écoles ; On peut espérer que le nouveau lotissement amène des familles avec enfants qui feront remonter les effectifs.

M. le Maire indique que 2 familles arrivent sur le village, que les enfants sont actuellement scolarisés à Châlons et que malheureusement, ils le resteront.

M. Christophe TESTI ajoute qu'il faut se poser des questions sur l'évolution des écoles du secteur et peut être mutualiser y compris les personnels.

M. Florian LE ROUX demande combien d'enfants sont scolarisables à TILLOY. Est-ce qu'il y a beaucoup d'enfants scolarisés ailleurs ?

M. le Maire répond qu'effectivement beaucoup d'enfants sont scolarisés à l'extérieur.

M. Florian LE ROUX dit que d'un autre côté, c'est agréable pour les enfants d'avoir des classes de 15 élèves.

M. Christophe TESTI acquiesce et précise que c'est l'avantage des écoles rurales qui ont un enseignement de qualité par rapport à des classes de 30 élèves.

---

## POINTS DIVERS

---

M. le Maire donne des informations à l'assemblée sur différents points :

- ♦ Peinture de signalisation au sol : le rendez-vous a été repoussé 2 fois. Les mesures doivent être prises la semaine prochaine pour la réalisation d'un devis.

- ♦ Lotissement : 2 compromis ont été signés et un troisième est en pourparlers. Les travaux sont terminés, les parcelles sont bien visibles. M. le Maire dit qu'il serait peut-être utile de faire plus de publicité, d'orienter le panneau pour qu'il soit plus lisible dans les 2 sens de circulation.

M. Christophe TESTI dit que cela pourrait valoir le coup d'en mettre un second.

Mme Marie DAVERDON demande si les lots vendus ont un constructeur.

M. le Maire rappelle que les conditions pour acheter, c'est d'avoir l'obligation d'avoir un prêt accepté et un constructeur.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande de quel côté se situent les lots vendus, si les travaux sont visibles de la route, ils attireront l'attention des automobilistes.

M. le Maire indique que ce sont les lots situés à l'arrière du lotissement.

M. le Maire propose d'insérer une annonce dans un journal local.

M. Jean-Baptiste MICHEL fait remarquer que 3 terrains vendus en 2 mois, c'est un bon début. L'assemblée est d'accord sur ce point.

- ♦ Le réservoir d'eau va être nettoyé et un débitmètre sera posé.

- ♦ Une enquête publique sur l'assainissement non collectif, initiée par la Communauté de communes de Suippes, est consultable en mairie. M. le Maire indique qu'il y a 105 installations individuelles et rappelle que tout le monde peut noter des remarques le cas échéant.

- ♦ Église :

L'autel a besoin d'une rénovation, il sera peut-être enlevé pour une remise en état.

- ♦ Bus scolaire :

Le chauffeur qui ne respectait pas le circuit et les horaires désignés a été remplacé, tout se passe bien avec le nouveau chauffeur.

- ♦ Terre à la Tartelette :

M. le Maire souhaite que celle-ci soit évacuée rapidement.

M. Jean-Baptiste MICHEL propose de s'en occuper.

♦ CAMDA

M. le Maire rappelle le montant et les termes du contrat, et propose de demander un devis à d'autres entreprises.

M. Christophe TESTI se charge du dossier.

♦ M. Jean-Baptiste MICHEL demande s'il y a eu un retour sur les tests des bornes incendie ?

M. Florian LE ROUX indique qu'ils ont tous été testés et que les résultats vont être envoyés en mairie.

♦ Relais Flamme Sacrée :

Le relais passera à Tilloy le 31 octobre, M. le Maire demande qu'un accueil soit fait à 15h00 pour l'allumage de la flamme devant la mairie. Il n'y a pas de ravitaillement prévu.

♦ M. Jean-Baptiste MICHEL rappelle la nécessité de sécuriser la citerne incendie près de la mairie.

M. Freddy LALLEMANT propose de mettre des barrières de police en attendant d'autres travaux.

♦ M. Olivier RAGOUILIAUX demande si la cérémonie du 11 novembre aura lieu en présence de public cette année.

M. le Maire répond que le public est autorisé dans le respect des mesures de distanciation et les gestes barrières.

♦ M. Didier THUAU demande la parole et annonce qu'il souhaite démissionner au 01/01/2022 pour raisons personnelles.

M. le Maire explique que la lettre de démission doit être adressée à M. le Préfet.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

---

**La séance est levée à 20h55**

---